RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT ARDÈCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GROSPIERRES Nombre de membres

Séance du Vendredi 10 juillet

Afférents Qui ont pris au CM en exercice part à la

délibération

Deux mille vingt

15 15

Date de la Convocation

Et le dix juillet à 21h00. Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement

convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu de ses séances,

sous la présidence de GARCIA Denise

Date d'affichage

6 juillet 2020

6 juillet 2020

Présents: ABRINES André, ADAM Marc, BAGNIS Jean-Paul, BONNAURE Martin, BRUYENNE Muriel, CHAMPETIER Dominique, De BOURNET Catherine, DEVERNAY Anne-Sophie, GARCIA Denise, HOFFMAN Françoise, JAUZION Bruno, MARHIC Daniel, MARTEL Magalie,

ROTH, Eberhard, VIALLE Romain

Absents: /

Secrétaire de séance : BRUYENNE Muriel

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

1- Désignation des 3 délégués titulaire et 3 délégués suppléants du conseil municipal en vue de

l'élection des sénateurs (M. ROTH Eberhard de nationalité allemande ne prend pas part au vote)

Titulaires: Denise GARCIA – Anne-Sophie DEVERNAY – Magalie MARTEL Suppléants: BAGNIS Jean-Paul – ABRINES André – BRUYENNE Muriel

POUR: 14

2- Vote des indemnités du Maire et Adjoints (Garcia Denise ne prend pas part au vote)

Le taux voté pour les indemnités du Maire est de 40.30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Le taux voté pour les indemnités des adjoints et de 10.70 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

L'ensemble de ces indemnités ne dépassent pas l'enveloppe globale prévue aux articles L 2123-22 et L 2123-24 du Code général des collectivités territoriales

POUR: 14

3- Vote des Subventions 2020

Secours populaire 2600 € - OCCE école primaire 1700 €- OCCE école maternelle 1200.00 € -ESSAAG : 2 600 € - URAM (club Rugby Joyeuse) 200 € - Qualité de Vie : 800 € - Le Golf

ASGCG: 200 €

4- Indemnité sinistre cantine école primaire

Le Conseil municipal décide de valider la proposition de l'offre de règlement établie par les assurances pour un montant de 342 274.00 €

POUR: 13 ABSTENTION: 2

5- Election des membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale

Mme BRUYENNE Muriel – Mme De BOURNET Catherine – Mme DEVERNAY Anne-Sophie M. BAGNIS Jean-Paul sont désignés comme membres élus pour siéger au CCAS

POUR: Unanimité

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception et/ou sa notification

Fait et délibéré 10 juillet 2020 Le Maire, Denise GARCIA